

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Benson* ; de *James Norris* et autres, intéressés dans la navigation des lacs et du canal *Welland*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de la société *St. George*, de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Lochee* ; de *S. M. Ryerson* et autres, de la province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Allan* ; d'*Edward Blake* et autres, de la cité de *Toronto*, dans la province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De la chambre de commerce de *Montréal* ; et de *Wm. Footner* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant certains amendements à l'acte relatif aux brevets d'invention.

De *Louis P. Turcotte*, de la province de *Québec* ; demandant que le Sénat fasse l'acquisition d'un certain nombre d'exemplaires de son ouvrage historique intitulé " *Le Canada sous l'Union, 1841-1867*."

De *John Pickard*, M. P. et autres, de la cité de *Fredericton*, dans la province du *Nouveau-Brunswick* ; demandant à être incorporés, sous le nom de " *Compagnie du pont de Fredericton et St. Mary's*."

De la banque de la Puissance : demandant la passation d'un acte pour étendre la charte de la dite banque, et l'amender en augmentant son capital jusqu'au montant de deux millions de piastres, et pour d'autres fins.

De la corporation de la cité de *Kingston* ; demandant la passation d'un acte pour incorporer une compagnie à l'effet de construire un chemin de fer devant relier la cité de *Kingston* à la ville de *Pembroke*, en traversant les comtés de *Frontenac*, *Leeds*, *Renfrew* et *Lanark*, et pour lui accorder certains autres pouvoirs et privilèges.

De Messieurs *Gilmour* et Cie, et autres, de la cité d'*Ottawa*, et autres endroits ; demandant qu'il ne soit passé aucunes dispositions législatives concernant les rivières navigables, et qu'on leur permette de pouvoir soumettre des preuves scientifiques et pratiques à l'appui des assertions de leur pétition.

L'honorable M. *Sanborn*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

8 mars, 1871.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés :